

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n°2024.12.279

**Ingénierie 3R : attribution d'une subvention à la technopole
Eurekatech pour l'année 2024**

LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 décembre 2024

Secrétaire de Séance: Fabienne GODICHAUD

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **17**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA.

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Valérie DUBOIS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Charlene MESNARD-CALMELS à Thierry HUREAU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jérôme GRIMAL, Pascal MONIER à Sandrine JOUINEAU, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Gérard DESAPHY, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Sophie FORT, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Philippe VERGNAUD à Zalissa ZOUNGRANA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_279-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Affichage : 20/12/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.12.279**

Rapporteur : Gérard ROY

**INGENIERIE 3R : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA TECHNOPOLE
EUREKATECH POUR L'ANNEE 2024**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : Un territoire qui crée des emplois

Ambition : Une économie solide, innovante, attractive et qui se développe durablement

Enjeux : Accompagner et intensifier l'entrepreneuriat en général et l'entrepreneuriat innovant en particulier

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 9 : Industrie, Innovation et infrastructures

En 2021, dans le contexte post crise Covid, la Région avait décidé de renforcer l'ingénierie locale en proposant de soutenir financièrement une ingénierie territoriale dédiée à « la relance, au rebond et à la résilience territoriale » (3R) par le moyen d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) dont les objectifs étaient les suivants :

- Relayer au plus près des acteurs socio-économiques locaux, les mesures de relance, que les acteurs publics, à commencer par la Région, mettent en œuvre
- Alerter la Région sur les situations économiques à risques, détecter les signes de fragilité afin de mettre en place des dispositifs d'accompagnement adaptés
- Evaluer et qualifier le risque économique territorial, avec ses effets sur l'emploi et les compétences
- Mener une veille économique permettant d'identifier les secteurs impactés par la crise, en mutation et à fort potentiel, aller à la rencontre des entités économiques du territoire.

Suite à la réunion des présidents des établissements publics de coopération intercommunale du 11 mars 2021, GrandAngoulême, GrandCognac, La Rochefoucauld Porte du Périgord et Le Rouillacais, dont le périmètre avait été labellisé « Territoires d'Industrie » en 2019, ont approuvé la candidature de la Technopôle à cet AMI.

En effet, la Technopôle apparaissait comme étant l'outil le plus pertinent pour y répondre puisqu'elle a vocation à accompagner les entrepreneurs qui souhaitent moderniser et réorienter leur activité dans une logique d'innovation pour faire face aux conséquences de la crise.

La Technopôle Eurekatech proposait de structurer une ingénierie autour principalement des missions suivantes

016-200071827-20241219-2024_12_279-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Affichage : 20/12/2024

- Intégrer l'innovation au service des mutations et des diversifications des entreprises, en développant notamment les liens entre les jeunes entreprises innovantes (start up), les PME et les grandes entreprises ;
- Accompagner des filières d'excellence : image et industrie culturelle et créative (en lien avec le Pôle Image Magelis), industrie électronique, stockage de l'énergie et process industriel, packaging, conditionnement (e-pack, design, etc.), spiritueux et luxe... ;
- Relayer auprès des acteurs sociaux-économiques locaux les mesures de relance de la région Nouvelle-Aquitaine.

La participation régionale était de 80 % du salaire brut chargé en année 1 puis de 70 % et de 60 % en années 2 et 3. Il a été convenu que les quatre EPCI apporteraient un soutien financier à la Technopôle sur la somme restant à la charge de cette dernière, soit la quote-part restante du salaire non financée par la Région, majorée des frais généraux.

La participation des 4 EPCI pour les trois années était donc la suivante :

ANNEE 1				
Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
1 ETP	50 000,00 €	Région	40 000,00 €	73%
		Technopole	15 000,00 €	27%
Frais généraux	5 000,00 €			
TOTAL	55 000,00 €	TOTAL	55 000,00 €	100%

Participations des EPCI à la Technopole			
Nom de l'EPCI	Part en fonction du nombre d'habitants	Montant à verser ETP	Montant à verser Frais généraux
GrandAngoulême	58%	5 800,00 €	1 250,00 €
GrandCognac	28%	2 800,00 €	1 250,00 €
La Rochefoucauld Porte du Périgord	10%	1 000,00 €	1 250,00 €
Le Rouillacais	4%	400,00 €	1 250,00 €
TOTAL	100%	10 000,00 €	5 000,00 €

ANNEE 2				
Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
1 ETP	50 000,00 €	Région	35 000,00 €	64%
		Technopole	20 000,00 €	36%
Frais généraux	5 000,00 €			
TOTAL	55 000,00 €	TOTAL	55 000,00 €	100%

Participations des EPCI à la Technopole			
Nom de l'EPCI	Part en fonction du nombre d'habitants	Montant à verser	Montant à verser Frais généraux
GrandAngoulême	58%	8 700,00 €	1 250,00 €
GrandCognac	28%	4 200,00 €	1 250,00 €
La Rochefoucauld Porte du Périgord	10%	1 500,00 €	1 250,00 €
Le Rouillacais	4%	600,00 €	1 250,00 €
TOTAL	100%	15 000,00 €	5 000,00 €

ANNEE 3				
Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
1 ETP	50 000,00 €	Région	30 000,00 €	55%
		Technopole	25 000,00 €	45%
Frais généraux	5 000,00 €			
TOTAL	55 000,00 €	TOTAL	55 000,00 €	100%

Participations des EPCI à la Technopole			
Nom de l'EPCI	Part en fonction du nombre d'habitants	Montant à verser	Montant à verser Frais généraux
GrandAngoulême	58%	11 600,00 €	1 250,00 €
GrandCognac	28%	5 600,00 €	1 250,00 €
La Rochefoucauld Porte du Périgord	10%	2 000,00 €	1 250,00 €
Le Rouillacais	4%	800,00 €	1 250,00 €
TOTAL	100%	20 000,00 €	5 000,00 €

Une convention a permis d'acter les participations financières de chaque EPCI pour les trois années de mise en œuvre du dispositif « Ingénierie 3R ». La part revenant à GrandAngoulême est de 58%.

Vu la décision du Conseil national d'industrie du 22 novembre 2018 qui désigne GrandAngoulême, Grand Cognac, La Rochefoucauld – Porte du Périgord et Le Rouillacais comme un « Territoire d'industrie » ;

Vu la délibération de la Commission permanente de la région Nouvelle-Aquitaine du 17 mai 2021 (n°810983) relative à la mise en place d'une ingénierie ciblée et agile pour répondre aux enjeux de rebond, relance et de résilience Ingénierie 3R, qui soutient la candidature du Territoire d'Industrie GrandAngoulême – GrandCognac ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024
Affichage : 20/12/2024

Il est rappelé que tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par l'attribution de cette subvention, ne peut prendre part au débat et au vote de cette délibération.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention de fonctionnement de 12 850 € au titre de la troisième année (2024) à la Technopôle EurekaTech.

Pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_279-DE

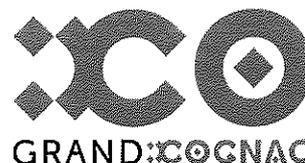
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Affichage : 20/12/2024



Convention de partenariat



Communauté de Communes
La Rochefoucauld
Porte du Périgord



le **Rouillacais**
Communauté de Communes

Entre

La Technopole Eurekatech, représentée par Monsieur Joël DENIS LUTARD en qualité de Président,

Et

Le « Territoire d'industrie » représenté par :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT en qualité de Président,
- La Communauté d'Agglomération du Grand Cognac, représentée par Monsieur Jérôme SOURISSEAU en qualité de Président.
- La Communauté de Communes La Rochefoucauld – Porte du Périgord représenté par Monsieur Jean-Marc BROUILLET en qualité de Président,
- La Communauté de Communes Le Rouillacais, représentée par Monsieur Christian VIGNAUD en qualité de Président,

ci-après, les « EPCI ».

Vu la décision du Conseil national d'industrie en date du 22 novembre 2018 de désigner Grand Angoulême, Grand Cognac, La Rochefoucauld – Porte du Périgord et Le Rouillacais comme un Territoire d'industrie,

Vu la délibération de la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 17 mai 2021 (n°810983) relative à la mise en place d'une ingénierie ciblée et agile pour répondre aux enjeux de rebond, relance et de résilience Ingénierie 3R,

Vu la décision du bureau de la Technopole Eurekatech en date du 8 Mars 2021 autorisant le représentant à signer,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême n°2022.03.041 en date du 10 mars 2022 autorisant le président à signer,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac n°D2021_300 en date du 30 Septembre 2021 autorisant le président à signer,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes La Rochefoucauld –
Portes du Périgord n°2021_124275 en date du 6 avril 2021 autorisant le président à signer,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024
Affichage : 20/12/2024

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Le Rouillacais n°134.1309.2021 en date du 13 Septembre 2021 autorisant le président à signer,

Il est convenu ce qui suit.

PREAMBULE :

Dans le contexte singulier de crise sanitaire, économique et sociale, la Région a décidé de renforcer l'ingénierie locale en proposant de soutenir financièrement une ingénierie territoriale dédiée à « la relance, au rebond et à la résilience territoriale » (3R) par le moyen d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) dont les objectifs sont les suivants :

- Relayer au plus près des acteurs socio-économiques locaux, les mesures de relance, que les acteurs publics, à commencer par la Région, mettent en œuvre
- Alerter la Région sur les situations économiques à risques, détecter les signes de fragilité afin de mettre en place des dispositifs d'accompagnement adaptés
- Evaluer et qualifier le risque économique territorial, avec ses effets sur l'emploi et les compétences
- Mener une veille économique permettant d'identifier les secteurs impactés par la crise, en mutation et à fort potentiel, aller à la rencontre des entités économiques du territoire

Suite à la réunion des Présidents d'EPCI en date du 11 mars 2021, GrandAngoulême, GrandCognac, La Rochefoucauld Porte du Périgord et Le Rouillacais, dont le périmètre a été labellisé « Territoires d'Industrie », ont approuvé la candidature de la Technopole à cet AMI.

Le contexte de crise oblige en effet à anticiper et accompagner les mutations économiques. Une réponse adaptée aux besoins de nos acteurs locaux est nécessaire et la Technopole apparaît comme étant l'outil le plus pertinent pour y répondre puisqu'elle a vocation à accompagner les entrepreneurs qui souhaitent moderniser et réorienter leur activité dans une logique d'innovation pour faire face aux conséquences de la crise.

La Technopôle Eurekatech propose de structurer une ingénierie « chargé(e) de mission » autour principalement des missions suivantes :

- Intégrer l'innovation au service des mutations et des diversifications des entreprises, en développant notamment les liens entre les jeunes entreprises innovantes (start up), les PME et les grandes entreprises ;
- Accompagner des filières d'excellence : image et industrie culturelle et créative (en lien avec le Pôle Image Magelis), industrie électronique, stockage de l'énergie et process industriel, packaging, conditionnement (e-pack, design, etc.), spiritueux et luxe... ;
- Relayer auprès des acteurs sociaux-économiques locaux les mesures de relance de la Région Nouvelle-Aquitaine

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les contributions de chacun des EPCI au financement du poste de chargé(e) de mission « Ingénierie 3R ».

Article 2 : Durée de validité du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241219-2024_12_279-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2024
Affichage : 20/12/2024

Article 3 : Modalités financières

La participation régionale est de 80% du salaire brut chargé en année 1 puis 70 % et 60 % en années 2 et 3.

Il a été convenu que les quatre EPCI apporteraient un soutien financier à la Technopole sur la somme restant à la charge de cette dernière. Les versements s'effectueraient comme indiqué dans le calendrier prévisionnel ci-dessous :

- Année 1 : versement des EPCI à Eurekatech le 3 octobre 2022,
- Année 2 : versement des EPCI à Eurekatech le 1^{er} octobre 2023,
- Année 3 : versement des EPCI à Eurekatech le 1^{er} octobre 2024.

Le montant des participations des 4 EPCI pour les trois années serait la suivante :

ANNEE 1				
Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
1 ETP	50 000,00 €	Région	40 000,00 €	73%
		Technopole	15 000,00 €	27%
Frais généraux	5 000,00 €			
TOTAL	55 000,00 €	TOTAL	55 000,00 €	100%

ANNEE 2				
Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
1 ETP	50 000,00 €	Région	35 000,00 €	64%
		Technopole	20 000,00 €	36%
Frais généraux	5 000,00 €			
TOTAL	55 000,00 €	TOTAL	55 000,00 €	100%

ANNEE 3				
Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
1 ETP	50 000,00 €	Région	30 000,00 €	55%
		Technopole	25 000,00 €	45%
Frais généraux	5 000,00 €			
TOTAL	55 000,00 €	TOTAL	55 000,00 €	100%

Participations des EPCI à la Technopole			
Nom de l'EPCI	Part en fonction du nombre d'habitants	Montant à verser ETP	Montant à verser Frais généraux
GrandAngoulême	58%	5 800,00 €	1 250,00 €
GrandCognac	28%	2 800,00 €	1 250,00 €
La Rochefoucauld Porte du Périgord	10%	1 000,00 €	1 250,00 €
Le Rouillacais	4%	400,00 €	1 250,00 €
TOTAL	100%	10 000,00 €	5 000,00 €

Participations des EPCI à la Technopole			
Nom de l'EPCI	Part en fonction du nombre d'habitants	Montant à verser	Montant à verser Frais généraux
GrandAngoulême	58%	8 700,00 €	1 250,00 €
GrandCognac	28%	4 200,00 €	1 250,00 €
La Rochefoucauld Porte du Périgord	10%	1 500,00 €	1 250,00 €
Le Rouillacais	4%	600,00 €	1 250,00 €
TOTAL	100%	15 000,00 €	5 000,00 €

Participations des EPCI à la Technopole			
Nom de l'EPCI	Part en fonction du nombre d'habitants	Montant à verser	Montant à verser Frais généraux
GrandAngoulême	58%	11 600,00 €	1 250,00 €
GrandCognac	28%	5 600,00 €	1 250,00 €
La Rochefoucauld Porte du Périgord	10%	2 000,00 €	1 250,00 €
Le Rouillacais	4%	800,00 €	1 250,00 €
TOTAL	100%	20 000,00 €	5 000,00 €

Article 4 : Modalités de reversement

En cas d'excédent aux termes du présent contrat, Eurekatech s'engage à reverser la somme aux 4 EPCI. Le montant reversé correspond au montant de l'excédent de clôture constaté après application de la quote-part de participation de chaque EPCI.

Le paiement sera effectué au profit des trésoreries intercommunales.

Article 5 : Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet

Le suivi sera assuré par un comité technique composé d'un représentant par EPCI et du chargé de mission Ingénierie 3R

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Affichage : 20/12/2024

La gouvernance sera assurée par le comité de pilotage dans le cadre du dispositif « Territoires d'industrie ». Il sera composé des élus en charge, des techniciens en charge ainsi que du titulaire du contrat de projet.

Article 6 : Modification du contrat

Toute modification du présent contrat devra faire l'objet d'un avenant, notamment en ce qui concerne les engagements financiers des parties prenantes.

Article 7 : Résiliation

En cas de non-respect des termes du contrat, chacune des parties se réserve le droit de mettre fin au présent contrat en prévenant les autres parties deux mois à l'avance par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception sans aucune indemnité.

Article 8 : Litige

En cas d'inexécution partielle ou totale du présent contrat, et après que toute tentative d'arrangement amiable ait été tentée, la partie lésée se réserve le droit de faire constater cette inexécution par huissier, et de saisir la juridiction compétente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

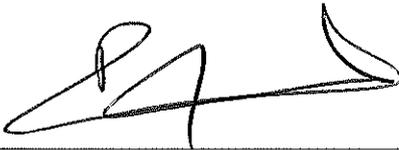
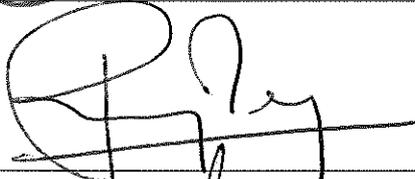
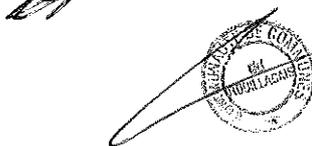
016-200071827-20241219-2024_12_279-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Affichage : 20/12/2024

Fait à Angoulême, le 12/01/2023 en 5 exemplaires

Président du Bureau de la Technopole Eurekatech Joël DENIS LUTARD	
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Xavier BONNEFONT	
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac Jérôme SOURISSEAU	
Président de la Communauté de Communes La Rochefoucauld – Porte du Périgord Jean-Marc BROUILLET	
Président de la Communauté de Communes Le Rouillacais Christian VIGNAUD	 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_279-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Affichage : 20/12/2024

ANNEXE 1

Liste des communes sur le périmètre Territoires d'industrie

Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême :

Angoulême, Asnières-sur-Nouère, Balzac, Bouëx, Brie, Champniers, Claix, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Gond-Pontouvre, Jauldes, L'Isle-d'Espagnac, La Couronne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Marsac, Mornac, Mouthiers-sur-Boëme, Nersac, Plassac-Rouffiac, Puymoyen, Roullet-Saint-Estèphe, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Michel, Saint-Saturnin, Saint-Yrieix-sur-Charente, Sers, Sireuil, Soyaux, Torsac, Touvre, Trois-Palis, Vindelle, Voueil-et-Giget, Voulgézac, Vouzan.

Communauté d'Agglomération de Grand Cognac :

Ambleville, Angeac Champagne, Angeac Charente, Ars, Bassac, Bellevigne, Birac, Bonneuil, Bourg-Charente, Bouteville, Boutiers-Saint-Trojan, Breville, Champmillon, Chassors, Châteaubernard, Châteauneuf-sur-Charente, Cherves-Richemont, Cognac, Criteuil la Magdeleine, Fleurac, Foussignac, Gensac La Pallue, Gente, Gimeux, Graves-Saint-Amant, Hiersac, Houlette, Jarnac, Javrezac, Juillac-le-Coq, Julienne, Les Métairies, Lignières Sonneville, Louzac-Saint-André, Mainxe-Gondeville, Mérignac, Merpins, Mesnac, Mosnac-Saint Simeux, Moulidars, Nercillac, Reparsac, Saint Preuil, Saint-Brice, Saint Laurent-de-Cognac, Saint-Fort-sur-le-Né, Saint-Même-les-Carrières, Saint-Sulpice-de-Cognac, Sainte-Sévère, Saint Simon, Salles d'Angles, Segonzac, Sigogne, Triac-Lautrait, Verrières, Vibrac.

Communauté de Communes La Rochefoucauld – Porte du Périgord :

Agris, Bunzac, Chazelles, Coulgens, Marillac-le-Franc, Pranzac, Rancogne, Rivières, La Rochefoucauld, La Rochette, Saint-Adjutory, Saint-projet-Saint-Constant, Taponnat-Fleurignac, Yvrac-et-Malleyrand, Saint-Sornin, Rouzède, Ecuras, Eymouthiers, Montbron, Orgedeuil, Vilhonneur, Vouthon, Saint-Germain, Marthon, Feuillade, Souffrignac, Mainzac, Charras, Grassac.

Communauté de Communes Le Rouillacais :

Courbillac, Douzat, Echallat, Genac-Bignac, Marcillac-Lanville, Mareuil, Mons, Rouillac, Saint-Amant-de-Nouère, Saint-Cybardeaux, Saint-Genis-d'Hiersac, Val-d'Auge, Vaux-Rouillac.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_279-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Affichage : 20/12/2024